



Separaton d une maison en deux

Par **can am**, le **25/08/2014** à **19:26**

bonjour

nous voudrions savoirs avec ma femme si nous pouvons séparer notre maisons(maison qui permet cette division) en deux car nous voulons divorcer a l amiable et donc avoir chacun sa partie

Par **domat**, le **25/08/2014** à **20:11**

bjr,

vous contactez un géomètre pour faire la division de la maison sachant qu'il restera sans doute des parties communes (terrain, toit)ce qui vous obligera à créer une copropriété avec ses contraintes.

à moins que la division ou il ne restera aucun partie commune soit possible.

ne pas oublier les servitudes éventuellement à créer si des réseaux (eau, électricité, eaux pluviales, eaux usées) empruntent l'autre partie.

cdt